



Déclaration liminaire FSU Réunion – CTA 01 avril 2021

Maintenir ouverts les écoles, les collèges, les lycées est notre préoccupation à toutes et à tous ! Mais ceci ne peut se faire au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles !

La situation sanitaire dans notre département, avec le retour des vacances, n'augure rien de bon et une flambée de l'épidémie dans nos établissements et écoles reste à craindre. Déjà, début mars, les chiffres de l'ARS Réunion montraient une légère augmentation du nombre de cas avec un taux d'incidence hebdomadaire qui reste au-dessus du seuil de 100/100 000 habitants. La vigilance s'impose ; des mesures doivent être mises en œuvre et les moyens nécessaires à celles-ci doivent être débloqués afin d'éviter une augmentation massive des personnes contaminées comme c'est malheureusement le cas sur une grande partie du territoire national ! Nous avons eu plusieurs retours sur la gestion des cas de covid dans les établissements : informations non transmises, court-circuitage des enquêtes ARS par des chefs d'établissements ou décision personnelle de qui est cas-contact ou pas ! Nous demandons qu'un rappel soit fait sur les prérogatives de chacun pendant cette crise sanitaire.

La FSU réclame sans plus tarder la vaccination des personnels, une nouvelle définition des cas contacts, des règles de fermeture de classes redéfinies, des tests salivaires massifs, l'organisation des cantines scolaires, l'allègement des effectifs, des masques chirurgicaux fournis aux élèves comme aux personnels, le recrutement de personnels enseignants pour pallier le manque de remplaçant et éviter le brassage des élèves qui faute d'enseignant-e-s sont répartis dans les autres classes ou placés en salles de permanence déjà surchargées, dégradant ainsi les conditions de travail de nos collègues AED ainsi que les conditions d'étude des élèves.

De plus, aucun euro du plan de relance économique n'est alloué à l'EN, à croire qu'elle ne contribue en rien à la bonne marche de l'économie. Au contraire, avec les nouveaux concours qui se profilent, permettant d'utiliser des étudiants alternants, le ministère compte moins recruter cette année. Ces contrats d'alternance ne sont pas des dispositifs de formation mais bien des leviers de suppressions de postes. Ces étudiants seront très peu payés pour assurer des missions d'enseignement dans les écoles, les collèges et lycées en lieu et place des fonctionnaires. C'est bien une politique d'économie de moyens que met en place le ministère à travers cette réforme dont la FSU demande évidemment le retrait.

Et dire que l'éducation est une priorité, nous assure-t-on !

Les infirmier-ère-s de l'Education nationale sont à nouveau sollicité-e-s dans le cadre des campagnes de tests salivaires : celles et ceux exerçant en postes inter degré sont invité-e-s par le rectorat à intervenir auprès des techniciens de laboratoire pour coordonner ou pratiquer des tests lorsqu'ils ont lieu dans leurs écoles. Certain-e-s sont donc amené-e-s à quitter leur collège pour y assister.

Nous dénonçons l'absence de renforts infirmiers, alors que les collègues ne cessent d'alerter sur l'augmentation de la charge de travail due au mal être, au décrochage scolaire des élèves, aux nouvelles missions liées à la gestion de la crise sanitaire et à l'encadrement des étudiants du service sanitaire.

Une équipe mobile avec des infirmiers volontaires a été mise en place pour pratiquer les tests antigéniques et devait être opérationnelle pour les tests salivaires. C'est ce qui avait été acté en audience le 24 février. Il y a plus qu'urgence à freiner la propagation de l'épidémie et à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires qui doivent être anticipées et préparées avec les personnels.

De plus, nous souhaitons faire part du mécontentement et de l'inquiétude des 13 infirmières concernées par une mesure de carte scolaire en raison de la transformation de leur poste en poste inter degrés. Elles sont dans l'obligation de participer au mouvement sans garantie de pouvoir conserver leur poste si elles le souhaitent : les LDG classant la mesure de carte scolaire dernière priorité légale. Toutes fois, selon nous, la restructuration du service infirmier doit s'accompagner de mesures de gestions académiques qui ne doivent pas entrer en concurrence avec les mutations.

Le SNEP-FSU se félicite de la création d'un enseignement de spécialité, jusque-là refusé par le Ministère afin d'offrir un contenu approfondi en EPS répondant ainsi à une forte demande des élèves. Cependant la mise en place de cette EDS s'est faite dans l'opacité dans notre académie. Les appels à candidatures et les critères de sélection des établissements n'ont pas toujours été très explicites. Les équipes pédagogiques qui vont pourtant être en première ligne dans la mise en œuvre de cette réforme ont été clairement écartées. Cette situation est vécue par nos collègues comme un manque de considération. Elle ne les encourage pas à s'investir dans un tel dispositif.

Parallèlement la création d'une filière « métier du sport » nous paraît certes intéressante compte tenu de l'appétence des élèves pour le sport, mais cette filière qui se crée sans moyens dédiés est malheureusement un nouvel exemple d'une politique d'affichage sans réelle ambition pour la jeunesse réunionnaise. A l'instar des enseignants de lycée, ceux des LP sont également tenus à l'écart de la mise en œuvre de cette filière, alors qu'ils auraient leurs connaissances et leur expertise à apporter.

Concernant, la DRAJES, le protocole de dialogue social Jeunesse et Sport prévoit la mise en place de Comités Territoriaux de Suivi de mise en œuvre de la réforme. Force est de constater, fin mars 2021, au moment où ces comités commencent à se réunir en métropole, que le rectorat de la Réunion n'a toujours pas prévu l'installation de cette instance, plaçant de fait notre académie en dehors du cadre réglementaire national. Nous vous demandons donc, madame la Rectrice de faire le nécessaire pour programmer une date de réunion pour installer ce CTS dans les plus brefs délais.

Pour l'enseignement professionnel, le SNUEP-FSU dénonce les difficultés liées aux recherches de stages qui demandent beaucoup de temps et d'énergie aux enseignants déjà fortement mobilisés par la co-intervention, les chefs d'œuvre,... Les conditions sanitaires ne sont simples nulle part, mais celles des ateliers de lycées professionnels sont elles aussi sources de difficultés. La préparation de la rentrée présentée aujourd'hui affiche les nombreuses suppressions de postes dont certaines entraîneront des mesures de carte scolaire. En Gestion Administration, un plan d'accompagnement était prévu : nous souhaiterions savoir où en est ce plan. Nous avons constaté que des postes spécifiques de BTS ouverts en lycées professionnels le sont pour des certifiés/agrégés alors que ces postes auraient pu être ouverts aux PLP. Comment expliquez-vous ces choix ?

Quelles sont les conséquences des annonces d'hier soir pour notre académie ? Allez-vous attendre que la situation se dégrade autant qu'en Métropole ? Allez-vous continuer à expliquer que tout va bien et qu'ici, c'est mieux qu'ailleurs ? Ou alors, allez-vous, enfin, vous décider à écouter les organisations des personnels et des parents d'élèves ? Elles réclament depuis des mois de vraies mesures sanitaires qui permettent d'ouvrir en toute sécurité les établissements scolaires (demi-groupes, personnels supplémentaires...) Alors, on fait quoi ?

L'administration s'était engagée lors du dernier CTA à envoyer aux organisations syndicales le calendrier de la campagne d'accès à la classe exceptionnelle (date de publication des avis,...), cela n'est pas encore fait. Ce type de calendrier devrait être intégré à une circulaire académique aussi bien pour la classe exceptionnelle que pour l'accès à l'échelon spécial et la liste d'aptitude. Les représentants des personnels doivent être informés !

Le dialogue social est toujours en panne dans notre académie, le travail des élus empêché ; nous avons demandé à avoir les documents en format modifiable pour ce CTA, nous les attendons encore. Nous avons demandé à avoir les fiches des postes spécifiques académiques. En vain... Comment voulez-vous que les représentants du personnel puissent se prononcer s'ils n'ont pas tous les éléments en main ?

Comme vous pouvez le constater, il y a une belle marge de progression dans la qualité de ce que vous appelez le dialogue social. C'est pourquoi la FSU Réunion appelle à participer à la journée de mobilisation du jeudi 8 avril 2021 pour défendre l'ensemble des services publics et leurs donner les moyens d'affronter cette crise sanitaire et économique qui touche particulièrement les plus précaires des agents !